

Entreprises

Generali Protection Numérique



Préservez votre activité
des risques numériques

Les outils numériques sont au cœur de la vie de chaque entreprise : emails, site internet, stockage de données, etc. Ils accompagnent le développement de votre activité professionnelle mais vous exposent aussi à de nouvelles menaces : les risques numériques.

La maîtrise de ces risques est un gage de continuité de votre activité.

C'est pourquoi Generali vous propose une solution novatrice et complète qui allie couverture d'assurance et services : **l'offre Generali Protection Numérique.**

Qu'est-ce que le risque numérique ?

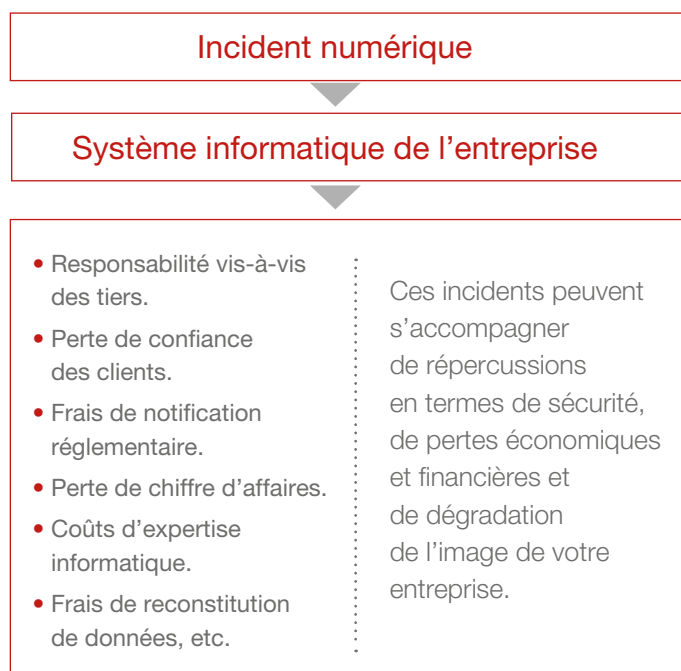


Il peut prendre la forme d'actes informatiques malveillants mais il peut aussi être issu de négligences ou d'erreurs humaines. Le risque numérique affecte votre système informatique et/ou les données nécessaires à l'activité de votre entreprise.

Les incidents numériques sont en hausse constante et concernent toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Les conséquences pour votre entreprise

Les risques numériques menacent la pérennité de votre activité professionnelle.

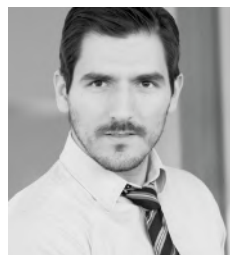


Une nouvelle réalité pour tous les chefs d'entreprise



“ Je ne pensais pas que mon petit commerce de chaussures en ligne constituerait une cible pour des pirates informatiques.

Le site internet de mon entreprise a été bloqué pendant 10 jours. Cette attaque a stoppé mon activité professionnelle et a entraîné de fortes pertes de chiffre d'affaires.”



“ Être sous la menace d'une cyber-extorsion ? En tant que patron d'une PME familiale, je n'y aurais pas cru.

Un lundi matin, l'écran de mon ordinateur affichait le message suivant : « tous les fichiers de votre système sont cryptés. Pour les déchiffrer, versez la somme de 10 000 €. »

Je n'ai pas payé la rançon mais il a fallu 18 heures d'intervention informatique pour redémarrer mon activité et renouer le contact avec mes clients.”

Une protection indispensable pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires

La réglementation européenne étend l'obligation de notification.

En cas d'atteinte à des données à caractère personnel, toute entreprise est tenue d'informer :

- les autorités administratives compétentes ;
- les personnes physiques concernées, par exemple, vos clients.

À compter de mai 2018, date d'entrée en application du règlement européen, le non-respect de cette obligation vous expose à de lourdes sanctions financières.

⁽⁴⁾ Règlement 2016/679 - Journal officiel de l'Union européenne L119 du 4 mai 2016
Entrée en application : 25 mai 2018.

Parce que Generali a pour vocation de vous aider à réaliser vos projets et à anticiper vos besoins, nous avons conçu une solution globale contre les risques numériques, spécialement adaptée aux TPE et PME.

Le saviez-vous ?

- **53 %** : c'est le pourcentage d'entreprises qui ont déclaré avoir été victimes de cybercriminalité⁽¹⁾.
- **51 %** : c'est l'augmentation des incidents de cybersécurité en France en 2015⁽²⁾.
- **77 %** des attaques numériques ont touché des petites et moyennes entreprises en 2014⁽³⁾.

⁽¹⁾ La Voix du Nord, Fraude : les entreprises françaises touchées par une explosion de la cybercriminalité. Mars 2016.

⁽²⁾ Étude PwC, The Global State of Information Security® Survey 2016.

⁽³⁾ Étude Symantec, Cybercriminalité et quelques enseignements du FIC 2016.



Quelles garanties pour quelles protections ?

Avec Generali Protection Numérique, vous disposez d'une couverture dédiée aux conséquences des risques numériques.

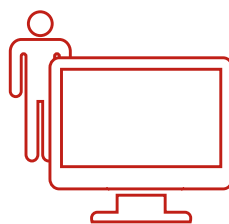
Les garanties Dommages et Pertes vous couvrent pour les incidents numériques que vous subissez et leurs conséquences sur votre activité.

Les garanties Responsabilité Civile vous apportent une sécurité complémentaire si ces incidents impactent des tiers, vos clients et vos fournisseurs par exemple.



Dommages et Pertes

- Frais d'expertise informatique.
- Frais de reconstitution de données.
- Frais de notification.
- Frais de monitoring.
- Frais en cas d'atteinte à la réputation numérique.
- Frais en cas de tentative de cyber-extorsion.
- Pertes d'exploitation et/ou frais supplémentaires.



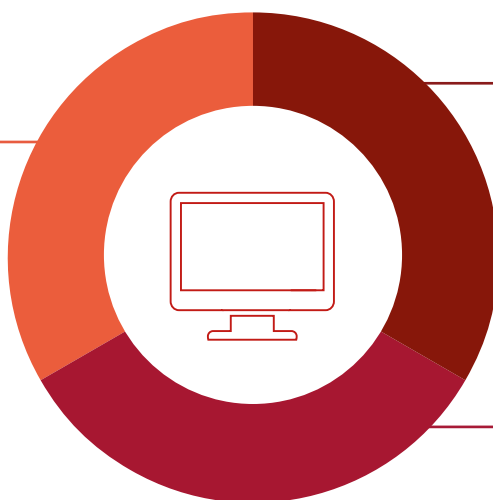
Responsabilité Civile

- Atteinte aux données ou au système informatique des tiers.
- Enquête réglementaire/administrative.
- Publication numérique.

Les points forts de l'offre

GLOBALITÉ

Une solution complète face aux risques numériques, qu'ils soient issus d'un acte malveillant ou d'une erreur humaine.



ACCOMPAGNEMENT ET RÉACTIVITÉ

Un accompagnement 24 h/24 pour une résolution efficace des incidents.

SAVOIR-FAIRE

Un réseau de professionnels en sécurité informatique à votre disposition dans toute la France.

Que feriez-vous ?

1 Certaines données essentielles à votre activité disparaissent de votre système informatique.

Generali Protection Numérique assure la prise en charge des frais engagés par des experts en sécurité informatique pour :

- déterminer l'origine et l'étendue de l'incident ;
- procéder à la reconstitution des données perdues.

LE PLUS Generali

La reconstitution des données est une opération complexe qui nécessite parfois l'intervention d'équipes spécialisées.

Generali Protection Numérique vous accompagne également dans ce type de situation.



3 Les données bancaires de vos clients sont dérobées ? La nouvelle réglementation vous obligera à informer l'autorité de contrôle compétente et les personnes physiques concernées par ce vol de données à caractère personnel.

Generali Protection Numérique garantit la prise en charge des frais de notification auprès de l'autorité administrative et individuellement auprès des personnes physiques concernées.

LE PLUS Generali

Avec la prise en charge des frais de notification et un accompagnement dédié, Generali Protection Numérique tient compte des nouvelles dispositions européennes relatives à la protection des données.

2 Suite à l'attaque de pirates informatiques, votre site de vente en ligne est indisponible pendant 5 jours, ce qui engendre une importante perte de chiffre d'affaires.

Generali Protection Numérique vous garantit :

- la prise en charge des frais d'expertise informatique pour identifier la cause et l'origine de l'incident et y mettre fin ;
- l'indemnisation de vos pertes d'exploitation et des éventuels frais supplémentaires engagés.

LE PLUS Generali

Generali Protection Numérique s'appuie sur des professionnels en sécurité informatique capables d'intervenir rapidement dans toute la France.

Si vous le souhaitez, ils pourront collaborer avec vos équipes ou votre prestataire informatique habituel.



4 Votre responsabilité est mise en cause par des clients suite à un incident numérique dont vous avez été la victime ?

Generali Protection Numérique prend en charge les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en cas :

- de réclamations de tiers suite à une atteinte à leurs données stockées sur votre système informatique ;
- d'une publication numérique dommageable pour un tiers, commise dans le cadre de vos activités de communication.

LE PLUS Generali

Le contrat Generali Protection Numérique complète la couverture de responsabilité civile traditionnelle afin de vous garantir une protection optimale face à ces nouveaux risques.

Découvrez les services associés à l'offre Generali Protection Numérique

La gestion d'un incident numérique nécessite réactivité, accompagnement et expertise. C'est pourquoi Generali s'est associé à des partenaires capables de répondre à ces enjeux.

Notre objectif : assurer la continuité de votre activité professionnelle.

Bénéficiez de l'accompagnement d'Europ Assistance France 24 h/24 et 7 j/7

Toute situation de crise perturbe le fonctionnement de votre entreprise et impacte la continuité de votre activité.

L'offre **Generali Protection Numérique** s'appuie sur le savoir-faire d'Europ Assistance France, référence en matière d'assistance et spécialiste des situations de crise.

Les équipes d'Europ Assistance France constituent votre point de contact unique et vous accompagnent en cas d'incident numérique :

- accueil et écoute 24 h/24 et 7 j/7 ;
- mobilisation d'un professionnel en sécurité informatique pour analyser votre problème ;
- analyse des impacts de la situation et élaboration d'un plan d'action ;
- recherche de spécialistes pour sortir de la situation difficile ;
- conseil en organisation et en gestion de crise.

Des services de qualité pour répondre à vos besoins

Le spécialiste informatique missionné par Europ Assistance France intervient à distance ou, si nécessaire, au sein de votre entreprise pour effectuer le diagnostic de l'incident et mettre en œuvre les mesures d'urgence nécessaires.

Il formule également des recommandations pour renforcer la sécurité de votre système informatique.

Des prestations complémentaires peuvent également être mises en œuvre :

- services de monitoring ;
- prestations de noyage ou re-référencement ;
- conseils en relations publiques...

Europ Assistance France est à vos côtés tout au long de la gestion de l'incident : au-delà de l'intervention informatique d'urgence, un spécialiste de la gestion de crise vous accompagne pour reprendre votre activité au plus vite.



*Vous vivez, nous veillons.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Europ Assistance

Société anonyme au capital de 2 464 320 euros
Entreprise immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 403 147 903 RCS Nanterre
Siège social : 1 promenade de la Bonnette 92633 Gennevilliers Cedex.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

